

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

(Publication des avis de marchés et de concessions de travaux publics conformément à la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971, complétée par la directive du Conseil 72/277/CEE du 26 juillet 1972)

MODÈLES D'AVIS DE MARCHÉS**A. Procédures ouvertes**

1. Nom et adresse du service qui passe le marché (article 16 e) ⁽¹⁾:
2. Mode de passation choisi (article 16 b):
3. a) Lieu d'exécution (article 16 c):
b) Nature et étendue des prestations, caractéristiques générales de l'ouvrage (article 16 c):
c) Si le marché est divisé en plusieurs lots, l'ordre de grandeur des différents lots et la possibilité de soumissionner pour un, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots (article 16 c):
d) Indications relatives à l'objectif du marché lorsque celui-ci comporte également l'établissement de projets (article 16 c):
4. Délai d'exécution éventuellement imposé (article 16 d):
5. Nom et adresse du service auquel les cahiers des charges et les documents complémentaires peuvent être demandés (article 16 f):
b) Date limite pour effectuer cette demande (article 16 f):
c) (Le cas échéant) Montant et modalités de paiement de la somme qui doit être versée pour obtenir ces documents (article 16 f):
6. a) Date limite de réception des offres (article 16 g):
b) Adresse où elles doivent être transmises (article 16 g):
c) La ou les langues dans lesquelles elles doivent être rédigées (article 16 g):
7. a) Personnes admises à assister à l'ouverture des offres (article 16 h):
b) Date, heure et lieu de cette ouverture (article 16 h):
8. (Le cas échéant) Cautionnements et garanties demandés (article 16 i):
9. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent (article 16 j):
10. (Le cas échéant) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (article 16 k):
11. Conditions minimales de caractère économique et technique à remplir par l'entrepreneur (article 16 l):
12. Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre (article 16 m):
13. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché. Les critères autres que le prix le plus bas sont mentionnés lorsqu'ils ne figurent pas dans le cahier des charges (article 29):
14. Autres renseignements:
15. Date d'envoi de l'avis (article 16 a):

⁽¹⁾ Les articles cités entre parenthèses renvoient à la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971 (JO n° L 185 du 16. 8. 1971, p. 5).

B. Procédures restreintes

1. Nom et adresse du service qui passe le marché (article 17 a)⁽¹⁾:
2. Mode de passation choisi (article 17 a):
3. a) Lieu d'exécution (article 17 a):
 - b) Nature et étendue des prestations, caractéristiques générales de l'ouvrage (article 17 a):
 - c) Si le marché est divisé en plusieurs lots, l'ordre de grandeur des différents lots et la possibilité de soumissionner pour un, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots (article 17 a):
 - d) Indications relatives à l'objectif du marché lorsque celui-ci comporte également l'établissement de projets (article 17 a):
4. Délai d'exécution éventuellement imposé (article 17 a):
5. (Le cas échéant) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (article 17 a):
6. a) Date limite de réception des demandes de participation (article 17 b):
 - b) Adresse où elles doivent être transmises (article 17 b):
 - c) La ou les langues dans lesquelles elles doivent être rédigées (article 17 b):
7. Date limite d'envoi des invitations à soumissionner (article 17 c):
8. Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur ainsi que conditions minimales de caractère économique et technique à remplir par celui-ci (article 17 d):
9. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché lorsqu'ils ne sont pas mentionnés dans l'invitation à soumissionner (article 18 d):
10. Autres renseignements:
11. Date d'envoi de l'avis (article 17 a):

(¹) Les articles cités entre parenthèses renvoient à la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971 (JO n° L 185 du 16. 8. 1971, p. 5).

Procédure ouverte

1. Forces armées, service de l'état-major général, service général des constructions, service des travaux, boulevard Général Jacques, 294, 1040 Bruxelles.
2. Appel d'offres général.
3. a) Domaine militaire de Neder-over-Heembeek;
b) Installations de chauffage central, ventilation, climatisation et nettoyage centralisé pour le nouvel hôpital militaire dont le gros œuvre est en cours.
Surface chauffée et ventilée environ 103 000 m².
c)
d)
4. Quatre cent trente jours ouvrables (avec délais partiels par bloc).
5. a) Semico, rue Pierre Gassée 7-15, 1020 Bruxelles;
b) A partir du 6 octobre 1975;
c) Cahier spécial des charges n° CMMC. N.O.H. 2/1975, et plans 68 784 FB (taxe sur la valeur ajoutée comprise, frais d'envoi non compris) en espèces ou par virement au compte chèque postal n° 000-0042343-51 de Semico.
6. a) Le 18 novembre 1975 avant 11 heures;
b) L'officier du service des travaux du service général des constructions (chantier HMM), rue Bruyn, 1120 Bruxelles;
- c) Langue française ou langue néerlandaise. Emploi obligatoire des formulaires joints au cahier spécial des charges.
7. a) A huis clos;
b) Le 18 novembre 1975 à 11 heures à l'adresse indiquée au point 6 sous b).
8. Cautionnement à déposer par l'adjudicataire: 5 % du montant du marché, taxe sur la valeur ajoutée non comprise, et garantie bancaire de 25 000 000 de francs belges.
9. Acomptes mensuels au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- 10.
11. Agréation en sous-catégorie D 17 et D 18 — classe 7 (travaux ne dépassant pas 150 millions en D 17 et 150 millions en D 18).
12. Cent vingt jours de calendrier.
13. Critères d'attribution: montant de l'offre — valeurs techniques des équipements — valeur technique de l'offre.
14. Des avis rectificatifs pouvant intervenir pendant le délai de publicité, les entrepreneurs sont priés de demander au service mentionné au point 1, au plus tard dix jours avant la date d'ouverture des offres, que communication leur soit faite des rectifications éventuelles intervenues.
15. Le 24 septembre 1975.

Procédure ouverte

1. Bundesrepublik Deutschland, Straßenbauverwaltung Hessen, Autobahnamt Frankfurt/M., D - 6000 Frankfurt/Main, Münchener Straße 4-6.
2. Appel d'offres public conformément à la réglementation des marchés publics de travaux — partie A — (édition complète 1973).
3. a) Autoroute fédérale — BAB/A 5 — entre Francfort-sur-le-Main et Darmstadt;
 - b) Transformation et aménagement de 5 bandes de circulation, de la BAB/A 5 entre l'échangeur de Francfort et de Darmstadt.
Travaux de terrassement, drainage, infrastructure et revêtement de la chaussée pour l'aménagement de 5 bandes de circulation de la BAB entre le kilomètre 503,6 et le kilomètre 511,8 — côté ouest — (tranche de travaux 1-75 D).
Les travaux comportent:
environ 30 000 m²: enlèvement de terre,
environ 6 000 m³: décapage de terre végétale,
environ 30 000 m²: remblais de terre végétale,
environ 2 000 m³: décapage de terre, terre de classe 3d et remblais,
environ 20 000 m³: fourniture de matériaux de remblais,
environ 70 000 m²: consolidation en ciment, épaisseur: 15 cm,
environ 155 000 m²: couche de roulement en béton, épaisseur: 22 cm,
environ 9 500 m²: couche de roulement en asphalte des bandes latérales,
environ 160 000 m²: couche de stabilisation en asphalte, d'épaisseur: 3 cm,
environ 7 000 tonnes: couche de support en asphalte (type C);
 - c) Le marché ne sera pas subdivisé en lots.
 - d)
4. Début des travaux: 16 février 1976.
Durée des travaux: deux cent treize jours ouvrables, y compris les samedis.
5. a) Außenstelle Darmstadt des Autobahnamtes Frankfurt/M., D - 6103 Griesheim, Wilh.-Leuschner-Straße 299 d, (téléphone: 06151/86188/9);
 - b) Les demandes devront être faites par écrit avant le 17 octobre 1975. Le récépissé de versement sera joint à la demande;
 - c) Cautionnement = 50,00 marks allemands.
Les versements, avec la mention «Ausschreibungsunterlagen für den Um- und Ausbau der BAB A 5, Baumaßnahme 1-75 D» seront effectués au compte chèque postal de Francfort-sur-le-Main n° 6821 de la «Staatskasse Frankfurt/M. Un remboursement de ce montant est exclu indépendamment de la participation au marché ou de la prise en considération ou non de l'offre.
6. a) Le 25 novembre 1975, à 10 heures;
 - b) Autobahnamt Frankfurt/M., D - 6000 Frankfurt/Main, Eingang Gallus-Anlage 2, II. Stock — Zimmer 212;
 - c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires;
 - b) Comme au point 6 sous a) et b).
8. Au titre de la garantie de bonne fin des travaux, un cautionnement égal à 5 % du montant fixé lors de l'attribution du marché sera exigé.
Au titre de la garantie de bonne tenue des ouvrages, un cautionnement égal à 5 % du montant du décompte final sera exigé.
Seuls les cautionnements fournis par un institut de crédit agréé en république fédérale d'Allemagne seront acceptés.
9. Les versements des acomptes et du solde conformément à la réglementation des marchés publics de travaux, partie B (VOB/B édition complète 1973).
- 10.
11. Le soumissionnaire justifiera de ses capacités économiques, en personnel et en équipement pour l'exécution correcte des travaux dans les délais prescrits.
12. Dix semaines après la soumission.
13. Conformément à l'article 25 VOB/A, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
- 14.
15. Le 24 septembre 1975.

Procédure ouverte

1. Wasser- und Schifffahrtsamt Mannheim, D - 68 Mannheim, C 8, 3, Postfach 34, téléphone: (0621) - 25821 - 24, télex: 0463249.
2. Appel d'offres publics conformément à la réglementation des marchés publics de travaux - partie A - (VOB/A).
3. a) Canalisation du Rhin entre Rheinhausen-Speyer-Ketsch dans la section fluviale située entre les kilomètres 395,5 - 404,8.
Première tranche de construction;
- b) Environ 145 000 m³ - réalisation des rectifications de la rive et autres travaux annexes;
- c) Le marché est subdivisé en trois lots.
Lot A: volume des travaux environ 82 000 m³.
Lot B: volume des travaux environ 33 000 m³.
Lot C: volume des travaux environ 30 000 m³.
L'offre peut porter sur un ou plusieurs lots.
- d)
4. Dix-huit mois après attribution du marché.
5. a) Voir point 1;
- b) Le 5 novembre 1975;
- c) Le montant des frais de participation de 50 marks allemands, candidats étrangers 56 marks allemands (frais d'expédition plus élevés) devra être versé à la Bundeskasse à Frankfurt/Main, compte chèque postal Ffm 8971-608 avec la mention «WB 1203 - 749 01».
6. a) Le 18 novembre 1975 à 11 heures;
- b) Voir point 1;
- c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires;
- b) Le 18 novembre 1975 à 11 heures, adresse voir point 1 (salle des séances).
8. L'attributaire du marché devra dans un délai de quatre semaines verser 5 % du montant du marché à titre de cautionnement. Seuls seront acceptés les cautionnements d'un établissement d'assurance-crédit ou d'un institut de crédit agréés en république fédérale d'Allemagne.
9. Versement des acomptes et du solde conformément aux conditions contractuelles complémentaires pour l'exécution de travaux sur les voies navigables fédérales dans le dossier d'adjudication.
- 10.
11. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des travaux comparables avec les travaux à effectuer. De plus, il doit disposer de l'équipement technique nécessaire pour l'exécution des travaux.
12. Le 9 janvier 1976.
13. Participation souhaitable à l'une des visites des lieux le 29 octobre et 5 novembre 1975.
Conformément aux dispositions de l'article 25 VOB/A, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
- 14.
15. Le 24 septembre 1975.

Procédure ouverte

1. Zentrale Planungsstelle zur Rationalisierung von Landesbauten NW, D - 41 Duisbourg, Lotharstraße 53.

2. Appel d'offres public.

3. a) Wuppertal;

b) Établissement d'enseignement supérieur, travaux intérieurs généraux (plafonds, parois et sols non portants).

Plafonds non portants:

Plafonds sur quadrillage en bandes, plafonds lisses de grande surface; plafonds en panneaux; plafonds en système Rabitz, plafonds sur quadrillage (plafonds en nids d'abeille); peinture sur les sous-faces des plafonds et des escaliers.

Parois non portantes:

Parois intérieures destructibles et démontables, parois intérieures amovibles, cloisons de séparation entre douche et sanitaires, portes intérieures, fenêtres intérieures, revêtement mural, garde-corps et clôtures.

Planchers non portants:

Revêtements synthétiques, revêtements textiles, revêtements en pierres artificielles, revêtements en céramique, revêtements de sols parquetés, y compris sous-structure et isolation thermique nécessaires;

c) Le lot 01 comprend les facultés: sciences, lettres, ingénieurs, sciences sociales, 2 amphithéâtres centraux et grandes salles, soit 11 bâtiments de 1 à 10 niveaux et de 55 000 m² de surface brute de plancher.

Le lot 02 comprend la faculté de sciences naturelles, la bibliothèque et un amphithéâtre central, soit 6 bâtiments de 3 à 10 niveaux et de 41 500 m² de surface brute de plancher.

Le lot 03 comprend la cantine, composée d'un bâtiment à 6 niveaux et 11 500 m² de surface brute de plancher.

d)

4. Environ avril 1976 — février 1977.

5. a) Zentrale Planungsstelle zur Rationalisierung von Landesbauten NW — Bauleitung Gesamthochschule Duisburg — 41 Duisburg 1, Lotharst. 53 (ZPL Duisburg) en mentionnant les numéros de lots souhaités;

b) Le 17 octobre 1975;

c) La participation aux frais s'élève:

pour un lot: 140 marks allemands,

pour deux lots: 220 marks allemands,

pour trois lots: 300 marks allemands.

Le montant est à verser sur le compte de la Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen auprès de la Stadtparkasse Aachen, compte n° 18, avec la mention «Offentliche Ausschreibung, Kapitel 1208, Titel 119.2 Ausbau Wuppertal». Le récépissé de versement doit être joint à la demande. Le dossier ne sera communiqué que sur présentation de cette attestation. Le montant versé ne sera remboursé en aucun cas.

6. a) Le 9 décembre 1975 à 11 heures;

b) ZPL Duisbourg;

c) Langue allemande.

7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires;

b) Le 9 décembre 1975 à 11 heures, ZPL Duisbourg.

9. Les modalités de versement sont réglées par l'article 16 des conditions contractuelles générales relatives à l'exécution de travaux publics — VOB/B.

10.

11. Justifications:

— travaux d'importance comparable et chiffre d'affaires correspondant réalisé au cours des trois derniers exercices écoulés,

— effectifs annuels moyens employés au cours des trois derniers exercices écoulés,

— équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour exécuter les travaux prévus,

— le ZPL se réserve le droit de rejeter toute offre ne satisfaisant pas aux conditions,

— les numéros des lots doivent être précisés dans l'offre,

— seules seront admises à soumissionner les entreprises en mesure d'exécuter elles-mêmes la plus grande partie des travaux.

12. Le 16 mars 1976.

13. Conformément aux dispositions de l'article 25 VOB/A, le projet sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.

14.

15. Le 24 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. Service de la navigation de Nancy, 28, boulevard Albert 1^{er}, case officielle n° 102, 54037 Nancy Cedex.
2. — Appel d'offres restreint après mise en concurrence sur la base du projet établi par l'administration, avec possibilités de variantes.
 - Marché à l'entreprise générale avec sous-traitants préalablement agréés (pour les lots parties métalliques et appareils de manœuvre de l'écluse).
 - Consultation suivant procédure combinée sans consultation complémentaire d'entreprises spécialisées (directive interministérielle du 28 octobre 1970, paragraphe 8 R.F.).
3. a) Commune de Toul (département de Meurthe-et-Moselle);
b) Canalisation de la Moselle, section Frouard-Toul.
 - Dérivation à grand gabarit sur 1,7 kilomètre dont 1 kilomètre en partie sur canal Freycinet en service et comportant digue en rivière;
 - canal de jonction au gabarit Freycinet, longueur 300 mètres avec écluse (40 m x 6 m x 4,30 m) y compris tous équipements.Soit déblais: 550 000 m³, remblais: 200 000 m³, chaussées: 16 000 m².
 - c)
 - d)
4. Vingt-quatre mois au maximum.
Délai partiel douze mois pour achèvement de l'écluse, chenal aval et chenal provisoire amont.
5. Entreprises conjointes et solidaires, avec un mandataire unique.
Sous-traitants préalablement agréés (parties métalliques et appareillage écluse).
6. a) Le 31 octobre 1975;
b) Voir sous point 1;
c) Langue française.
7. Le 15 décembre 1975.
8. Raison sociale, nationalité, références générales, appartenance à un groupe financier, références en matière de terrassement, moyens en matériel en France et hors de France.
9. Prix des prestations, valeur technique des variantes proposées, références présentées par le candidat et moyens techniques qu'il compte mettre en œuvre, raccourcissement éventuel du délai d'exécution.
- 10.
11. Le 24 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. Cornwall County Council, County Hall, Truro, Cornwall, TR1 3BE, Royaume-Uni.
2. Mode de passation choisi:
 - offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés;
 - critères d'attribution spéciaux pour les variantes reçues des concurrents sélectionnés.
3. a) Sur la route principale A.38, entre Saltash et Liskeard, à environ 3 kilomètres au sud-est de Liskeard, Cornwall, Angleterre;
- b) Construction d'environ 2 kilomètres de route 2 x 2 voies; revêtement souple ou rigide; chaussée de 7,3 mètres comportant des accotements stabilisés de 1 mètre de chaque côté. Aménagement des voies d'accès. Construction d'un pont de 15 mètres de long enjambant les voies de la grande relation ferroviaire — portée libre: 9,5 mètres, portée biaise: 15,85 mètres. Déblai (principalement dans la roche) d'environ 145 000 mètres cubes, dont 9 500 mètres cubes doivent être placés en remblai. Aménagement de ponceaux. Drainage des eaux de surface. Bordures réalisées en pierre du pays, réaménagement des installations des concessionnaires de service public (spécialement des PTT).
Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de l'ordre de 0,75 à 1,25 millions de livres sterling.
- c)
- d)
4. Dix-huit mois à compter de la date de début des travaux qui sera notifiée par l'ingénieur chargé du marché.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
6. a) Le 30 octobre 1975;
- b) The Department of the Environment CON(H)4 Room S3/02, 2 Marsham Street, London SW1P 3EB, Angleterre;
- c) Langue anglaise.
7. Mi-novembre 1975.
8. Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
bilans/comptes des trois dernières années et indication de chiffre d'affaires en travaux de construction et pourcentage en travaux de génie civil,
déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés, équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus,
déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main-d'œuvre recrutée sur place.
9. Les détails sur les critères d'adjudication seront donnés dans l'invitation à soumissionner.
10. Le contrat sera établi sur la base des *Institution of Civil Engineers Conditions of Contract for use in connection with Works of Civil Engineering Construction* (5^e édition), modifiées par le Department of the Environment en vue de leur application aux marchés portant sur la construction des routes, ainsi que d'après la *Specification for Road and Bridge Works*, les plans et le devis quantitatif. Il sera permis de répercuter les variations des salaires et des prix des matériaux. Des acomptes seront versés chaque mois en fonction de la valeur attestée des travaux exécutés et des matériaux livrés sur le chantier.
11. Le 19 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. Shrewsbury and Atcham Borough Council, Guildhall, Dogpole, Shrewsbury, Shropshire, Royaume-Uni.
2. Critères spéciaux d'attribution appliqués aux offres reçues de concurrents sélectionnés.
3. a) Domaine de Harlescott Grange, Little Harlescott Lane, Shrewsbury, Shropshire, Angleterre;
b) Marché liant conception et réalisation, sur devis descriptif fourni par le Council, de 39 bungalows pour personnes âgées, 2 maisons de gardiens à 3 chambres pour 5 personnes, 1 salle de réunion, 12 bungalows à 2 chambres pour 4 personnes, 26 maisons à 2 chambres pour 4 personnes et 35 maisons à 3 chambres pour 5 personnes.
Le marché comprendra l'aménagement des abords. Construction en bois, parement en briques ou tout autre matériau n'exigeant pas d'entretien, y compris les travaux d'infrastructure nécessaires.
c) Un seul lot;
d) Programme de logements d'utilité publique.
4. Quinze mois à compter du début des travaux.
- 5.
6. a) Le 22 octobre 1975;
b) The Chief Executive, Guildhall, Dogpole, Shrewsbury, Shropshire, Angleterre;
c) Langue anglaise.
7. Le 28 novembre 1975.
8. Les entreprises doivent assortir leur demande de participation des renseignements suivants:
 - une référence bancaire,
 - des copies certifiées conformes des bilans des trois dernières années,
 - déclaration du chiffre d'affaires total de l'entreprise et de son chiffre d'affaires en travaux de construction pendant les trois derniers exercices,
 - liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, accompagnée de certificats attestant la bonne exécution des principaux travaux. Ces certificats indiqueront la valeur, la date et le lieu d'exécution des travaux, et s'ils ont été exécutés selon les règles de l'art et menés à bonne fin,
 - indication de l'outillage et de l'équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux,
 - indication de la main-d'œuvre de l'entreprise et de l'effectif du personnel de direction au cours des trois dernières années (article 17 d).
9. Les critères d'attribution du marché seront fondés sur les considérations suivantes:
 - prix;
 - valeur technique et esthétique des habitations projetées;
 - servitudes d'entretien et frais courants.
10. Autres renseignements:
 - l'opération proposée est subordonnée à l'aval du gouvernement britannique, par l'intermédiaire du Department of the Environment;
 - le contrat prévoit que l'entrepreneur sera tenu de fournir des cautionnements à titre de garantie de bonne exécution du marché;
 - délai de réception des offres: cinq semaines à compter du 28 novembre.
11. Le 19 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. Mid Glamorgan County Council, County Hall, Cathays Park, Cardiff, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés et critères d'attribution spéciaux pour les variantes reçues de concurrents sélectionnés.
3. a) Autoroute M 4, tronçon de Stormy Down à Groes, phase 2; exactement au sud de la route principale A 48 à environ 23 miles à l'ouest de Cardiff, Galles du Sud;
b) Les travaux comprennent la construction d'environ 0,92 kilomètre de route à deux chaussées séparées d'une largeur de 11 mètres avec aires de stationnement, d'environ 1,3 kilomètre de route à deux chaussées séparées d'une largeur de 7,3 mètres et de tronçons d'autres routes, d'un échangeur à niveaux différents et de deux bretelles de raccordement, d'un carrefour giratoire de niveau, la pose de clôtures, de clôtures de sécurité et de barrières anti-bruit, le déplacement, la modification et la construction des installations, ainsi que la fourniture de l'éclairage routier, des panneaux de signalisation et le marquage des voies.
Les travaux de terrassement comprennent l'excavation d'environ 525 000 mètres cubes de matériaux dont 192 000 mètres cubes devraient être du rocher et mise en remblai d'environ 127 000 mètres cubes.
Le projet comprend également la construction de quatre ponts à poutres en béton précontraint, d'un pont composite acier/béton et de deux passerelles en béton armé;
c) Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est d'environ 3,5 millions de livres sterling.
d)
4. Soixante-dix-huit semaines à compter de la date de commencement des travaux communiquée par l'ingénieur responsable du marché.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
6. a) le 13 octobre 1975;
b) Welsh Office, Roads Department, Contract Section, Graham Buildings, 139 Newport Road, Cardiff CF2 1YU;
c) Langue anglaise.
7. Environ fin novembre / début décembre 1975.
8. Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
bilans ou comptes des trois dernières années, avec indication du chiffre d'affaires en travaux de construction et pourcentage en travaux de génie civil,
déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux, et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés, équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus,
déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main-d'œuvre recrutée sur place.
9. Les critères d'adjudication seront détaillés dans l'invitation à soumissionner.
10. Le contrat sera établi sur la base des *Institution of Civil Engineers Conditions of Contract for use in connection with Works of Civil Engineering Construction* (5^e édition), modifiée par le Department of the Environment pour les marchés de travaux routiers, ainsi que du cahier des charges pour les travaux des ponts et chaussées, des plans et du devis quantitatif. Il sera permis de répercuter les variations des salaires et des prix des matériaux. Des acomptes seront versés chaque mois sur la base de l'évaluation des travaux exécutés et des matériaux livrés sur le chantier.
11. Le 22 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. London Borough of Camden, Town Hall, Euston Road, London NW1 2RU, Angleterre, Royaume-Uni.
2. Appel d'offres restreint conformément à l'article 17 de la directive du Conseil 71/305/CEE.
3. a) Le chantier est situé à Londres NW1 et est délimité par Agar Grove au nord et par la voie ferrée de la British Rail Midland Region au sud et à l'est;
- b) Le projet comprend la construction de logements pour environ 1 431 personnes: 225 unités d'habitation (maisons, appartements et duplex) sur un chantier de 3,04 hectares (densité: 476 personnes par hectare dans 21 immeubles à 2-5 niveaux (deux maisons, 5 appartements).
Il comprend également la construction d'un centre social et de terrains de squash, de magasins et d'un espace public.
La valeur estimative du marché est supérieure à 4 000 000 de livres sterling.
- c)
- d)
4. Le délai d'exécution global ne peut dépasser trois ans.
5. *Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition with Quantities*, édition 1963 (révisée en juillet 1973).
6. a) Le 31 octobre 1975;
- b) London Borough of Camden, Department of Architecture, 197 High Holborn, London WC1, Angleterre;
- c) Langue anglaise.
7. Le 19 décembre 1975.
8. Si les soumissionnaires ne figurent pas sur une liste d'agrément du Council, ils devront joindre à leur demande les documents suivants afin d'être inscrits sur la liste de sélection: déclaration du soumissionnaire relative à sa situation propre et aux conditions minimales de caractère économique et technique qu'il remplit:
 - déclaration bancaire appropriée;
 - présentation de bilans ou d'extraits de bilans de l'entreprise;
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires total de l'entreprise et son chiffre d'affaires en travaux de construction au cours des trois derniers exercices;
 - justification de la compétence et de la capacité technique du soumissionnaire;
 - formation et qualifications professionnelles du soumissionnaire et de son personnel de direction, en particulier des personnes qui seraient chargées de l'exécution des travaux;
 - liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, avec certificats d'exécution satisfaisante pour les travaux les plus importants. Les certificats doivent indiquer la valeur, la date et le lieu d'exécution des travaux et préciser s'ils ont été exécutés conformément aux règles de l'art et ont été menés à bonne fin. Le cas échéant, l'administration compétente soumettra directement ces certificats à l'organisme adjudicateur;
 - déclaration concernant l'outillage, les installations et l'équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux;
 - déclaration indiquant l'effectif annuel moyen de la main-d'œuvre et du personnel de direction au cours des trois dernières années;
 - relevé des techniciens ou des services techniques dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux ainsi que des techniciens ou des services techniques qui ne font pas partie de l'entreprise du soumissionnaire mais auxquels il peut faire appel.
9. L'offre la plus basse satisfaisant aux conditions du marché.
10. L'adjudicataire sera tenu de fournir les informations qui permettront au maître d'ouvrage de fixer une garantie de bonne exécution du marché.
11. Le 23 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. The Department of the Environment, South Western Road Construction Unit, Victoria House, 26B Fore Street, Taunton, Angleterre.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés ou critères d'attribution spéciaux pour les variantes reçues des candidats sélectionnés.
3. a) Section de route principale entre la ville d'Exeter et la ville de Okehampton dans le Devon, Angleterre. Le chantier s'étend de l'est de Cheriton Bishop, à environ 14 kilomètres à l'ouest d'Exeter, à l'est de Whiddon Down, à environ 12 kilomètres à l'est de Okehampton;
 - b) Les travaux portent sur la construction d'environ 9 kilomètres de route à chaussée séparée à deux voies conformément aux normes habituelles en matière de route principale en région à prédominance rurale.
Le projet comprendra la fourniture de six ponts routiers, deux ponts à usage agricole, quatre ponceaux de drainage de petit diamètre et un mur de soutènement.
Les méthodes de construction seront les suivantes:
 - chaussée — souple ou rigide,
 - six ponts routiers, deux ponts à usage agricole, deux ponceaux fluviaux et un mur de soutènement-béton armé,
 - ponceaux de drainage — acier ondulé.
 Les travaux comprendront aussi l'excavation d'environ 900 000 mètres cubes de matériaux dont 650 000 mètres cubes à mettre en remblais; la construction d'un drainage positif sur toute la longueur et l'installation de la signalisation routière.
Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de 6,5 millions de livres;
 - c) Les travaux feront l'objet d'un seul marché.
 - d) Le contrat ne comporte pas l'établissement de plans.
4. Les offres devront prévoir l'achèvement de l'ensemble des travaux en vingt-quatre mois à compter du commencement des travaux qui sera notifié par l'ingénieur chargé du marché, date qui se situera dans un délai raisonnable après la date d'acceptation de l'offre.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
6. a) Le 27 octobre 1975;
 - b) Les réponses devront être faites par téléphone, télégramme ou télex, mais devront être confirmées par écrit à: The Department of the Environment, Con (H)4, Room S3/02, 2 Marsham Street, London SW1P 3 EB, Angleterre;
 - c) Langue anglaise.
7. Janvier 1976.
8. — Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande;
 - bilans/comptes des trois dernières années avec indication du chiffre d'affaires en travaux de construction et pourcentage en travaux de génie civil;
 - déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni;
 - liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés;
 - détail d'équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux;
 - déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main-d'œuvre recrutée sur place.
 Les sociétés belges et italiennes peuvent remettre un certificat d'inscription au lieu des références visées aux articles i), ii) et iv) ci-dessus.
9. Des détails sur les critères d'adjudication seront donnés dans l'invitation à soumissionner.
10. Le contrat sera établi sur la base des *Institution of Civil Engineers Conditions of Contract for use in connection with Works of Civil Engineering Construction* (5^e édition), modifiée par le Department of the Environment pour les marchés de travaux routiers, ainsi que du cahier des charges pour les travaux des ponts et chaussées, et du devis quantitatif. Une clause contractuelle de variation de prix sera incluse dans ce contrat. Des acomptes seront versés chaque mois sur la base de l'évaluation des travaux exécutés et des matériaux livrés sur le chantier.
11. Le 22 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. The Department of the Environment, South Western Road Construction Unit, Victoria House, 26b Fore Street, Taunton, Somerset, England, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés ou critères d'attribution spéciaux pour les variantes reçues des concurrents sélectionnés.
3. a) Un tronçon de la route principale A30 à l'ouest de la ville d'Exeter dans le Devon, Angleterre. Le chantier commence à la hauteur de Pocombe (environ trois kilomètres à l'ouest d'Exeter) sur la route A30 actuellement en service, et se termine à la sortie est de Cheriton Bishop (environ quatorze kilomètres à l'ouest d'Exeter);
b) Construction d'environ 11 kilomètres de route classée à grande circulation à 2 x 2 voies traversant une zone à prédominance rurale. Le projet comprendra la fourniture de 4 ponts routiers, de 6 ponts pour la desserte des fermes, de 2 ponceaux sur ruisseaux et de 18 passages busés de faible diamètre pour l'écoulement des eaux.
Méthodes de construction:
 - chaussée: revêtement souple ou rigide;
 - passages supérieurs et inférieurs: béton armé;
 - passages busés: acier ondulé.Les travaux comprendront aussi le déblai d'environ 1 100 000 mètres cubes de matériaux, dont 990 000 mètres cubes devront être mis en remblais, ainsi que la mise en place d'un drainage positif sur toute la longueur du trajet, et de panneaux de signalisation.
Coût estimatif de l'ensemble des travaux:
8,75 millions de livres sterling;
- c) Marché unique;
- d) Pas d'établissement de plans.
4. Vingt-quatre mois à compter de la date de début des travaux communiquée par l'ingénieur responsable du marché, laquelle devra être fixée dans un délai raisonnable à compter de la date d'acceptation de l'offre.
5. Si un groupement de soumissionnaires présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chaque société ou entreprise du groupement sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du contrat.
6. a) Le 27 octobre 1975;
b) Les réponses peuvent être faites par téléphone, télégramme ou télex, mais doivent être confirmées par écrit à: The Department of the Environment, Con (H) 4, Room S3/02, 2 Marsham Street, London SW1P 3EB, England;
c) Langue anglaise.
7. Janvier 1976.
8. Attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande;
bilans des trois dernières années et indication du chiffre d'affaires en travaux de construction et du pourcentage en travaux de génie civil;
déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et à toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni;
liste des projets de plus d'un million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années, avec indication de la valeur et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés; équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus;
déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main-d'œuvre recrutée sur place. Les sociétés belges ou italiennes peuvent présenter un certificat d'inscription au lieu des pièces demandées aux premier, deuxième et quatrième alinéas ci-dessus.
9. Les détails sur les critères d'adjudication seront donnés dans l'invitation à soumissionner.
10. Le contrat sera établi sur la base des *Institution of Civil Engineering Conditions of Contract for use in connection with Works of Civil Engineering Construction* (5^e édition) modifiées par le Department of the Environment en vue de leur application aux marchés portant sur la construction des routes, ainsi que de la *Specification for Road and Bridge Works*, des plans et des devis quantitatifs. Clause de révision des prix prévue contractuellement.
Des acomptes seront versés chaque mois en fonction de la valeur attestée des travaux exécutés et des matériaux livrés sur le chantier.
11. Le 22 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. Direction départementale de l'équipement du Finistère 11, rue Théodore Le Hars, F 29 107 Quimper.
 2. Procédure combinée «entreprise générale — lots spécialisés», conformément à la directive interministérielle du 28 octobre 1970, par voie d'appel d'offres restreint avec concours et publicité préalable.
 3. a) Port de commerce de Brest;
 - b) La construction d'une forme de radoub, pour gros pétroliers, de caractéristiques principales suivantes:
 - longueur: 370 mètres,
 - largeur: 80 mètres,
 - cote du rocher: — 11 à — 12 mètres,
 - cote du radier: — 9 mètres à l'entrée, — 8 mètres au fond de forme,
 - cote du terre-plein: + 10 mètres.
 Il est toutefois précisé que la longueur est susceptible d'être portée à 420 mètres; à cet effet, le bajoyer de fond de forme sera constitué d'un batardeau;
 - c) Les travaux sont décomposés en un lot principal et des lots accessoires.

Lot principal

 génie civil (batardeau — béton) et équipements divers (treuils, bollards, etc.).
 - Lots accessoires*
 - Lot n° 1:

Dragages comprenant:

 - dragages de 5 500 000 m³ de matériaux dont une partie pourra être évacuée à une distance de 35 km et le reste mis en dépôt dans une enceinte,
 - extraction de 2 000 000 m³ de sable à environ 15 km du port et refoulement sur le terre-plein de la forme.
 - Lot n° 2:

Bateau-porte.
 - Lot n° 3:

Station de pompage (pompes permettant de vider la forme en 4 heures).
 - Lot n° 4:

Tins (fourniture de 800 tins).
 - Lot n° 5:

Cordons (éventuellement). Environ 1 000 000 m³ de matériaux tout venant de carrière;
 - d) L'appel d'offres porte sur la conception, l'étude et la réalisation des ouvrages.
4. Les délais d'exécution seront précisés par les soumissionnaires dans leur offre. Toutefois le délai total d'exécution pour l'ensemble des travaux ne devra pas dépasser quarante-deux mois.
 5.
 6. a) Le 15 octobre 1975.

L'enveloppe contenant la demande de participation et ses annexes sera adressée par la poste. La date du cachet de la poste devra être au plus tard celle de la veille du jour fixé.
 - b) M. le directeur départemental de l'équipement à l'intention de M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de l'arrondissement de Brest, 2, rue Aldéric Lecomte, 29200 Brest;
 - c) Langue française.
 7. Le 31 octobre 1975.
 8. Le dossier doit comprendre:
 - une demande d'admission à concourir;
 - les renseignements faisant l'objet de l'annexe III de l'instruction du 14 mars 1973 pour l'application du décret n° 73-431 du 14 mars 1973 relatif à la mise en concurrence, dans le cadre de la Communauté européenne, de certains marchés de travaux publics et de bâtiment (Décret, instruction et annexes publiés au *Journal officiel de la République française* n° 85 des lundi 9 et mardi 10 avril 1973).
 - une déclaration conforme à l'un des modèles faisant l'objet de l'annexe III de l'instruction susvisée.

Les entreprises générales présenteront également une liste des sous-traitants avec qui elles désirent étudier et présenter des offres pour les lots accessoires; les références de ces sous-traitants devront également être jointes à la demande d'admission afin de permettre l'agrément de ces sous-traitants.
 9. Une importance particulière sera apportée aux critères suivants: qualité technique, prix, délais.
 10. Le maître d'ouvrage arrêtera la liste des entreprises dites entreprises générales admises à présenter des offres de prix. Il fixera également la liste des sous-traitants qui pourront participer au concours avec l'entreprise générale pour les lots accessoires.

Les listes des entreprises générales et des sous-traitants seront arrêtées par le directeur départemental de l'équipement.

L'ensemble des travaux fera l'objet d'un marché unique passé avec l'État et attribué à une entreprise générale qui exécutera les travaux du lot principal avec ses sous-traitants chargés de l'exécution des lots accessoires.

Le pilotage de l'ensemble des travaux sera assuré par le titulaire du lot principal.

La date de remise des offres sera précisée dans la lettre d'envoi des dossiers aux entreprises. Elle se situera aux environs du 20 janvier 1976.
 11. Le 23 septembre 1975.

Procédure restreinte

1. Central Lancashire New Town Development Corporation, Cuerden Pavilion, Bamber Bridge, Preston, PR5 6AZ, Lancashire, Royaume-Uni.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Lancaster Lane Residential Area, Clayton-le-Woods, près de Leyland, Lancashire, Royaume-Uni.
Chantier de la parcelle A comprenant environ 5,61 hectares de terrain agricole non cultivé;
b) Construction de 200 unités d'habitation à deux niveaux ainsi que préparation et travaux d'aménagement nécessaires du chantier et services habituels;
c) Le marché ne sera pas subdivisé en lots;
d) Le marché comporte l'établissement de plans détaillés. Au cours de la première phase de la procédure d'adjudication, les soumissionnaires recevront des plans schématiques de situation et des maisons sur la base desquels ils soumettront leur offre. Le soumissionnaire retenu après la réception de ces offres sera tenu de préparer tous les plans détaillés qui accompagneront sa soumission au cours de la deuxième phase.
4. Le programme de la construction sera arrêté après discussion détaillée avec le soumissionnaire retenu, à l'issue de la première phase de la procédure d'adjudication. Toutefois, les soumissionnaires seront tenus, au cours de la première phase, de soumettre avec leur offre des ébauches de programmes qui constitueront la base de discussions détaillées ultérieures. Une période de vingt et un à vingt-quatre mois est envisagée pour l'exécution des travaux après que ceux-ci auront commencé sur le chantier.
5. Si un groupement d'entreprises enlève le marché, il devra avoir une forme juridique reconnue en droit anglais lui donnant la capacité de conclure un contrat avec la Corporation.
6. a) Le 13 octobre 1975, à 16 heures;
b) The Chief Officer for Executive Services, voir l'adresse au point 1 ci-dessus;
c) Langue anglaise.
7. Le 20 octobre 1975.
8. Le soumissionnaire devra fournir les renseignements suivants:
 - preuve qu'aucun des cas mentionnés à l'article 23 ne s'applique au soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 23 de la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971;
 - justification de la situation financière et économique du soumissionnaire conformément aux dispositions de l'article 25 sous a), b) et c) de la directive précitée, et communication de copies conformes des bilans ou relevés de comptes annuels des trois derniers exercices, que la publication de ces bilans/comptes annuels soit imposée ou non par la loi;
 - justification des connaissances et capacités techniques du soumissionnaire conformément aux dispositions de l'article 26 sous a), b), c), d) et e) de la directive précitée.
9. Dans l'attribution du marché, la Corporation tiendra compte du prix, des connaissances et des capacités techniques du soumissionnaire et de son expérience dans les marchés similaires.
10. Les conditions du marché seront celles du Royal Institute of British Architects (*Standard Form of Building Contract, Local Authorities Edition*, édition de 1963, révisée en juillet 1973), modifiées par la Corporation.
Le concurrent sélectionné sera tenu de verser en garantie de la bonne exécution du marché un cautionnement d'une valeur égale à 10 % du montant du marché; il devra également prendre une assurance aux tiers couvrant tout accident jusqu'à un montant de 500 000 livres sterling (pas de limite quant à la responsabilité totale).
Les modalités de paiement seront fixées dans le cahier des charges mentionné ci-dessus.
Lors de la publication des offres, il sera tenu compte du fait que le concurrent sélectionné pourrait être appelé à négocier un marché complémentaire pour des travaux similaires à une phase ultérieure des travaux d'aménagement décrits ci-dessus.
11. Le 22 septembre 1975.

Indications complémentaires

**North West Thames Regional Health Authority, 40' Eastbourne Terrace, London, W2 3QR,
Royaume-Uni**

*(« Journal officiel des Communautés européennes » n° C 215 du 19 septembre 1975, p. 31 —
procédure restreinte.)*

Objet : Luton & Dunstable Hospital, Dunstable Road, Luton, Bedfordshire, Angleterre.

7. Au lieu de : le 11 octobre 1975.

Lire : le 11 décembre 1975.